

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire spécifique > Concevoir et animer des ateliers d'hortithérapie

Concevoir et animer des ateliers d'hortithérapie

Code de la fiche :
RS7282

Etat :
Active

 [Télécharger la fiche](#)  [Aide en ligne](#)

L'essentiel



Code(s) NSF

214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
331 : Santé
332 : Travail social



Formacode(s)

43425 : Thérapie alternative
44054 : Action sociale



Date d'échéance
de l'enregistrement

24-09-2028

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Secteur d'activité

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
TERR'HAPPY	83119060800016	TERR'HAPPY	https://www.terrhappy.fr

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Les **professionnels du soin ou du travail social** ont de plus en plus recours à des interventions non médicamenteuses telles que l'hortithérapie, pour améliorer leur accompagnement des personnes. Complémentaire des soins conventionnels, l'hortithérapie consiste à utiliser le végétal comme médiation thérapeutique, sous la direction d'un professionnel formé à cette pratique pour atteindre des objectifs précis, adaptés aux besoins du bénéficiaire. Elle permet d'améliorer la qualité de vie, le bien-être physique, mental et social des bénéficiaires, tout en les rendant acteurs de leur santé.

Chaque année de nombreux professionnels du soin et du travail social (psychologues, éducateurs spécialisés, psychomotricien.ne.s, infirmier.e.s...), en établissement ou indépendants, cherchent à mettre en œuvre des activités thérapeutiques utilisant les plantes comme médiation, dans le cadre d'accompagnements individuels ou d'accompagnements de groupes. Quel que soit leur cœur de métier, il manque à la plupart de ces professionnels les compétences pour concevoir et pour animer ces activités. La présente certification vise à y remédier.

Compétences attestées :

- Analyser le contexte dans lequel s'insère le projet d'hortithérapie, les atouts et contraintes de faisabilité, afin d'en présenter une synthèse
- Identifier les caractéristiques et les besoins du public bénéficiaire et déterminer des objectifs thérapeutiques précis, afin de répondre à une problématique de bien-être/santé pour ce public
- Construire un dispositif d'hortithérapie adapté (au public et à la structure commanditaire) et permettant de travailler sur les objectifs thérapeutiques identifiés, à différentes saisons
- Anticiper les risques afin d'assurer la sécurité du public bénéficiaire
- Mettre en place des indicateurs et un suivi documenté afin d'évaluer la qualité du projet et d'en faire le retour aux parties prenantes
- Poser un cadre de fonctionnement structuré et rassurant permettant de dérouler les différentes séquences d'ateliers et d'instaurer un climat de confiance
- Pendant l'atelier, choisir et adapter les activités en tenant compte des particularités du groupe, afin de favoriser une dynamique au sein du groupe
- Pendant l'atelier, adopter une posture de compréhension empathique et de non-jugement afin de permettre à chacun de se sentir accepté et de s'exprimer avec authenticité
- Pendant l'atelier, aider le.s bénéficiaire.s à établir une connexion avec le végétal et avec les éléments thérapeutiques de la nature afin de faciliter la médiation
- Suite à l'atelier, noter ses observations et identifier des pistes d'amélioration, afin d'entrer dans une démarche d'amélioration continue

Modalités d'évaluation :

La certification repose sur l'organisation de jurys indépendants qui évaluent les compétences du candidat et vérifient l'atteinte du niveau attendu pour chaque compétence. Les modalités d'évaluation se fondent sur le principe de la démonstration des compétences professionnelles par le candidat. Cette démonstration s'appuie sur trois modalités d'épreuves :

1/ Mémoire sur projet, permettant d'évaluer le volet « concevoir des ateliers d'hortithérapie »

2/ Rapport d'auto-évaluation d'une mise en situation professionnelle, permettant d'évaluer le volet « animer des ateliers d'hortithérapie ». En autonomie, le candidat organise et anime un atelier d'hortithérapie auprès d'un ou plusieurs bénéficiaires. A partir de cet atelier, il effectue son auto-évaluation et la consigne dans un rapport.

3/ Soutenance orale, permettant au jury de compléter ou préciser l'évaluation effectuée dans un 1er temps sur la base des travaux écrits précédents

Secteur d'activité

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Tout candidat à la certification doit respecter les deux prérequis suivants:

1- **Être en possession de tout document attestant d'une formation dans un métier du soin ou du travail social** (diplôme, certificat, attestation de fin de formation...). Les professions concernées sont :

Professions de la santé (docteurs en médecine, ergothérapeutes, psychomotricien.ne.s, IDE, aide-soignant.e.s...) telles que recensées sur le site <https://www.vie-publique.fr/>

Psychothérapeutes (psychologues, psychanalystes, psychiatres)

Professions du travail social (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs ...) telles que recensés sur le site <https://solidarites.gouv.fr/metiers>

2- **Avoir suivi l'ensemble des modules de la formation « concevoir et animer des ateliers d'hortithérapie »**, (pour le cycle d'initiation, une équivalence est possible avec d'autres organismes de formation, sous réserve qu'un rattrapage ait eu lieu sur les thématiques manquantes) ainsi que les évaluations formatives demandées

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		Pour chaque session, le jury est composé à minima de deux membres, professionnels ayant une expertise en hortithérapie. Chacun de ces professionnels respecte obligatoirement une des conditions suivantes : Justifier d'au moins trois ans d'expérience en hortithérapie auprès de publics vulnérables, ET ne pas avoir cessé la pratique de l'hortithérapie depuis plus de trois ans OU Être professionnel du soin (médical ou paramédical) ou du travail social, avec une expérience d'au moins un an en hortithérapie auprès de publics vulnérables, ET ne pas avoir cessé la pratique de l'hortithérapie depuis plus d'un an.	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			Les membres du jury seront recrutés dans la communauté des praticiens en hortithérapie. Le respect des conditions énoncées ci-dessus sera vérifié par tous moyens et notamment : CV, preuves d'activité (contrats...), interviews... Les documents attestant du respect de ces conditions seront conservés par l'organisme certificateur (OC). Impartialité du jury : Afin de garantir l'impartialité nécessaire, chaque évaluateur devra n'avoir aucun lien personnel ou professionnel susceptible d'interférer dans son évaluation du candidat.	
En contrat de professionnalisation		X	-	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience		X	-	-

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Date de décision	24-09-2025
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	24-09-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	24-03-2029

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.terrhappy.fr/formations/concevoir-animer-des-ateliers-hortitherapie/>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7282/>

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation